

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 7

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de grandes régions industrielles sont sans fonctionnaires de syndicales et que l'activité syndicale est réduite à sa plus minime expression. Sur 58 fonctionnaires qu'avait la fédération et ses sections locales, 26 ont été mobilisés jusqu'à présent, de sorte que dans une série des secrétariats de districts, les travaux d'agitation et d'administration sont accomplis par des collègues, entièrement en dehors de leurs heures de travail.

Il n'est pas besoin de montrer spécialement que l'affaiblissement du corps organique n'a pas été sans influence sur la situation financière. Les recettes de l'année du rapport furent de 752,600 francs, les dépenses de 689,000 francs, il restait donc un excédent de 63,600 francs. On dépensa pour secours, une somme de 175,960 francs.

Il n'y a pas eu de mouvements de salaire dans le sens propre de la tactique de lutte syndicale pendant l'année de guerre. Non pas qu'il ait manqué de raisons de lutte pendant la guerre, mais parce que les obligations de fer de la guerre et leurs conséquences les ont rendues impossibles. La fédération fut obligée, plus que d'habitude, de protéger les droits à l'existence des ouvriers menacés par les patrons en passant par les bureaux gouvernementaux et par les autorités militaires. Et, il faut le dire, ce fut avec beaucoup de succès. Le gouvernement et l'administration militaire furent aussi obligés, dans de nombreux domaines et afin d'établir une économie de guerre, de prendre position dans des questions importantes contre la puissance patronale, pour protéger les droits des ouvriers continuellement menacés par les intérêts capitalistes.

Dans quelle mesure et dans quelle étendue la protection des ouvriers occupés à l'industrie des métaux a-t-elle été obtenue par l'intervention de la fédération autrichienne des ouvriers sur métaux? Nous le présenterons dans un rapport spécial.



Divers

L'exportation des produits agricoles

Sous ce titre, nous lisons dans le *Paysan suisse* (numéro 6 de juin 1916) l'article suivant, qui ne laissera pas d'étonner nos lecteurs, du moins ceux de nos centres qui sont obligés de s'approvisionner sur le marché aux légumes et autres produits du sol.

« Sans trêve ni relâche la presse socialiste ne cesse de combattre l'exportation de produits du sol, en particulier du bétail, du lait, du fromage et du fruit. Indépendamment du fait que nous n'exportons que le superflu de ces produits, c'est à cela que nous devons d'avoir un cours de l'argent restant à un niveau normal. Où en serions-

nous sans cela? De même que l'Autriche et l'Allemagne, nous pourrions exporter trois francs pour en obtenir deux. La réalisation des vœux des socialistes équivaudrait à ceci: renchérissement du pain, du sucre, du pétrole, des denrées coloniales et aussi des matières premières destinées à l'industrie, d'autre part, réduction du produit de la vente des objets manufacturés exportés à l'étranger. Rien ne saurait être aussi pernicieux pour la classe ouvrière suisse que l'adoption par la Confédération d'une politique économique basée sur les desiderata des socialistes. Vie chère, chômage, voilà quels en seraient les résultats! C'est, par contre, grâce à la politique économique adoptée par la Confédération que celle-ci parvient à payer avec nos produits agricoles la majeure partie des céréales qu'elle importe. Grâce aux organisations créées, il a été possible d'obtenir pour les consommateurs des prix équivalant à ceux payés en temps normaux. Notre agriculture prend doublement soin des consommateurs et leur livre à des prix modérés les produits du sol et, par l'échange de fromage, de lait, de bétail et de fruit, se trouve à même d'introduire au pays les céréales dont celui-ci manque. Aussi est-ce avec raison que l'on peut avancer que les consommateurs suisses ont trouvé dans l'agriculture la dernière planche de salut. Quant à dire si on leur en saura une fois gré, c'est une toute autre question! » E. L.

De deux choses l'une: ou le Dr E. Laur est un pince-sans-rire de première force, ou bien il est sincère dans ce qu'il écrit. Il l'est certainement, mais alors il serait intéressant de savoir à quoi l'on doit attribuer sa bonne foi. Ce ne peut être qu'à l'ignorance et à un manque de raisonnement. Serait-il célibataire? Cela expliquerait dans une certaine mesure l'imperturbable optimisme du prophète de Brougg. Car si M^{me} Laur fait ses marchés elle-même, elle doit s'être aperçue qu'à l'heure qu'il est on ne trouve plus, même pour dix francs, ce qu'en temps normal on remportait du marché pour une pièce de cent sous.

A moins que des paysannes reconnaissantes à celui qui défend si bien leurs intérêts, n'apportent à M^{me} Laur, sans se faire payer, pommes de terre, fruits, légumes, œufs, beurre, etc. Dans ce cas, la mercuriale des denrées alimentaires ne présente évidemment qu'un intérêt fort médiocre dans la maison du Dr Laur.

(*Journal suisse des Chemins de fer.*)

Les bonnes affaires

Les salines suisses du Rhin ont réalisé, en 1915, un bénéfice net de 449,564 francs. Le dividende sera de 10% pour les actionnaires. — Et pour les ouvriers?